

Communiqué de presse

Genève, le 4 novembre 2015

### **LSFIN/LEFIN: une surveillance différenciée est nécessaire**

L'Organisme d'autorégulation des Gérants de patrimoine (OARG) reconnaît la nécessité d'une évolution réglementaire et de la surveillance de la gestion de fortune indépendante pour maintenir la reconnaissance et la compétitivité de la Suisse au niveau international.

Il prend acte du message du Conseil Fédéral publié ce jour et des projets de loi associés.

Il constate avec satisfaction que certains éléments relevés lors de la consultation ont été pris en considération, notamment l'abandon du renversement du fardeau de la preuve, la suppression de l'article relatif à la stratégie "Weissgeld", ainsi que l'octroi de la surveillance prudentielle des gérants simples à un ou plusieurs organismes indépendants.

L'OARG rappelle que la surveillance doit se faire de manière différenciée et adaptée au profil de risque desdits gérants. De plus la gestion de cette surveillance devra adopter des principes de gestion efficace et efficiente, afin de garantir la rigueur d'une telle surveillance, mais à des coûts appropriés, ne mettant pas en péril la viabilité de la branche.

Le Comité de l'OARG continuera à accompagner le processus législatif et veillera à l'adéquation des mesures proposées dans la mise en application, en mettant son expertise et son expérience à contribution.

L'OARG, est une association au sens des articles 60 et ss du Code Civil Suisse, avec siège à Genève, sans but lucratif, qui a été reconnue en tant qu'organisme d'autorégulation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme par l'Autorité fédérale compétente.